



CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Monsieur Hamid BACHIR, Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE, Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Madame Guermia APHAYAVONG, Madame Valérie ZWILLING, Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jonathan LEBON, Monsieur Jérémie CAYZAC, Monsieur Thibault LEROUX, Madame Célia CHIACK, Madame Olga DURAN, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Françoise CORDIER, Monsieur Bruno RODRIGUES, Madame Marina HARPON, Madame Nathalie VAUTIER et Monsieur Brice ERRANDONEA, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Yaël RADOLANIRINA	<i>Pouvoir à</i>	Hervé FLORCZAK
Laurence JOUSSEAUME	<i>Pouvoir à</i>	Françoise CORDIER
Florence FOURNIER	<i>Pouvoir à</i>	Marina HARPON
Fabienne BATTAGLIOLA	<i>Pouvoir à</i>	Bruno RODRIGUES

Était absent : -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 29

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 4

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno RODRIGUES

Date de convocation : 14 mars 2025 _ envoi des documents budgétaires
21 mars 2025 _ envoi complet du dossier

OBJET : Convention de partenariat entre la Sauvegarde 95 dans le cadre du chantier d'insertion Véloservices

DÉLIBÉRATION N° 11 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/03/2024

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1611-4,
VU le Code général des collectivités territoriales et son article L. 2311-7 clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,
VU la convention de partenariat ci-annexée,
VU l'avis de la commission « Ressources et Cadre de vie » en date du 18 mars 2025,

CONSIDÉRANT que l'association Sauvegarde 95 par l'intermédiaire de son Atelier Chantier d'Insertion Véloservices propose l'animation d'ateliers de réparation de vélos, d'essai de vélos à assistance électrique et de sensibilisation à la mobilité alternative sur le territoire cergy-pontain,

CONSIDÉRANT que ces chantiers d'insertion permettent d'une part d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ; d'autre part, d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de promouvoir le développement durable et les mobilités douces et de favoriser les actions d'insertion répondant aux objectifs poursuivis dans le champ de l'économie sociale et solidaire,

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 4 800 € permet à l'association de proposer des actions par la mise en place de chantier d'insertion Véloservices pour la promotion du vélo et du déplacement alternatif sur le territoire de l'agglomération et de sensibiliser la population à la mobilité alternative.

Sur le rapport de Madame Christine CATARINO,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec la Sauvegarde 95 pour la mise en place d'un chantier d'insertion Véloservices telle qu'annexée.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat.
- **ACCORDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 800 € à l'association la Sauvegarde 95 pour la mise en place de chantier d'insertion Véloservices.
- **PRÉCISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Publiée le 31 mars 2025

Fait et délibéré le 27 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif auprès de l'Administration ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'Appel compétente étant celle de Versailles) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication